

Ancien site d'entreposage illégal de BPC

Aucune contamination des terrains résidentiels

POINTE-CLAIRE, le 4 avril 2017 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, et les membres du conseil municipal, ont fait le point avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant l'ancien site d'entreposage illégal de BPC et des terrains voisins, confirmant que les terrains résidentiels voisins du site n'ont pas été contaminés par ces produits toxiques et l'engagement du Ministre David Heurtel à assurer la réhabilitation du site dans les plus brefs délais.

« Les résultats de la caractérisation des terrains voisins réalisés en 2016 et 2017 pour le compte du propriétaire actuel du site, Juste Investir inc. et analysé avec précision par les experts du ministère, ont confirmé que le secteur résidentiel n'est pas contaminé. C'est aussi le cas pour les terrains industriels situés à l'ouest du 86-88, boulevard Hymus. La contamination a cependant atteint quelques secteurs des terrains industriels du secteur est, sous les critères industriels.», explique le maire Morris Trudeau.

Le maire de Pointe-Claire a fait un état de la situation hier soir à l'occasion d'une assemblée publique d'information tenue à l'hôtel de ville pour les citoyennes et citoyens à laquelle ont participé les experts du MDDELCC et de la Direction de santé publique ainsi que les administrateurs de la Ville de Pointe-Claire.

Les résultats de la caractérisation démontrent que le niveau de contamination est inférieur aux critères permis pour un usage résidentiel au sud du site, notamment par les échantillons sur la piste cyclable située à proximité des adresses résidentielles, ce qui confirme que la contamination n'a pas atteint ni la piste cyclable ni les propriétés résidentielles.

Depuis la découverte de BPC entreposés illégalement en 2013, la Ville de Pointe-Claire, de concert avec le MDDELCC, ont fait sécuriser le site puis éliminer les BPC présentant un danger pour la santé et la sécurité de la population. Depuis janvier 2014, le site ne pose plus aucun risque pour la population, mais doit être décontaminé et réhabilité en vertu de deux ordonnances ministérielles.

Le ministre David Heurtel confirme par ailleurs que Juste Investir inc. a été placé en défaut de conformité de l'ordonnance ministérielle pour présenter un plan de réhabilitation du site et que le ministère a enclenché le processus d'appel d'offres public pour que ce soit fait dans les plus brefs délais, aux frais de Juste Investir inc.



« Depuis près de quatre ans, le gouvernement a maintenu le même engagement et la même détermination pour que le site soit sécurisé, ce qui a été fait, puis réhabilité, ce qui se fait toujours attendre. Même si les délais sont longs et qu'il faille respecter les droits et recours de chacun, soyez assurés que nous sommes tout aussi déterminés que le Ministre à obtenir la résolution complète et définitive de cette situation. Notre responsabilité et notre engagement demeurent les mêmes, soit d'assurer la santé et la sécurité de toutes et de tous », conclut le maire Trudeau.

– 30 –

Source : Ville de Pointe-Claire

Renseignements : 514 630-1200, communications@pointe-claire.ca